

RCS : ARRAS Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 40514 Numéro SIREN : 498 985 456 Nom ou dénomination : GONCALVES INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2021 sous le numéro de dépôt 5198

Désignation de l'entreprise : SAS GONCALVES INVESTISSEMENTS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise : 7 Chemin des Camayeux		62172 BOUVIGNY-BOYEFFLES		
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant ☐		
Numéro SIRET * 4 9 8 9 8 5 4 5 6 0 0 0 1 7				
		Exercice N, clos le, 31122020		
		N-1 31122019		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	
		Frais de développement *	CX	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 080
		Fonds commercial (1)	AE	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	
		Constructions	AP	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 198
		Autres immobilisations corporelles	AT	49 113
Immobilisations en cours		AV		
Avances et acomptes		AX		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		Autres participations	CU	778 220
	Créances rattachées à des participations	BB		
	Autres titres immobilisés	BD	50 456	
	Prêts	BF		
	Autres immobilisations financières *	BH	550	
	TOTAL (II)	BJ	880 617	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	
		En cours de production de biens	BN	
		En cours de production de services	BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR	
		Marchandises	BT	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	233 448
		Autres créances (3)	BZ	305 665
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD
Disponibilités	CF		1 469 768	
Charges constatées d'avance (3) *	CH		2 558	
TOTAL (III)	CJ		4 400 185	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	5 280 802	
		1A	62 602	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *				
Immobiliations :		Stocks :	Créances :	

Désignation de l'entreprise		SAS GONCALVES INVESTISSEMENTS		Néant ☐	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 640 000)	DA	640 000	640 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	64 000	64 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	3 398 492	2 602 449	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	917 065	1 301 643	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TO TAL (I)	DL	5 019 556	4 608 092	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TO TAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TO TAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 336	2 704	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	14 211	18 439	
	Dettes fiscales et sociales	DY	176 616	202 616	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	6 480	20 232	
Compte régul.	EB				
Produits constatés d'avance (4)	EC	198 644	243 991		
TO TAL (IV)	ED				
Ecart de conversion passif *	EE	5 218 200	4 852 082		
TO TAL GENERAL (I à V)					
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	198 644	243 991	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

Désignation de l'entreprise : SAS GONCALVES INVESTISSEMENTS							Néant ☐	
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	669 340	FH		FI	669 340	647 155
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	669 340	FK		FL	669 340	647 155
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	3
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	669 343
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	166 580	182 843
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	24 670	20 974
	Salaires et traitements *					FY	264 361	245 189
	Charges sociales (10)					FZ	150 446	140 186
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	8 835	7 319
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	34	2
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	614 926	596 511
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	54 417	50 646
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	879 910	1 229 468
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	40 432	10 781
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		41 869
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		3 450
	Total des produits financiers (V)					GP	920 342	1 285 569
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	28 555	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	28 555		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	891 788	1 285 569	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	946 204	1 336 215	

Désignation de l'entreprise SAS GONCALVES INVESTISSEMENTS		Néant ☐ *															
		Exercice N	Exercice N-1														
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 1 170	258														
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 308														
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC															
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 1 170	4 567														
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 486	406														
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF															
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG															
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 486	406														
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 684	4 161														
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ															
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 29 824	38 733														
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 1 590 855	1 937 293														
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 673 791	635 650														
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN 917 065	1 301 643														
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO															
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY															
		IG															
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	501														
		HQ 46 331	61 143														
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH															
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ															
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK															
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX															
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC															
		RD															
	(9) Dont transferts de charges	A1															
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2															
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3																
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4																
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8																	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels</td> <td>486 1 170</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels					Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	486 1 170				
Exercice N																	
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	486 1 170																
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs										
Exercice N																	
Charges antérieures	Produits antérieurs																

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2020

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PV	486	
REGUL ER EX ANTERIEURS		337
REMB MALAKOFF - TROP PERC		722
REMB TROP PERCU FRS AMS BRUAY		111
Totalisation	486	1 170

Désignation de l'entreprise **SAS GONCALVES INVESTISSEMENTS**

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	1 080	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	195	KT		KU	1 003	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	6 199	KW		KX	
		Matériel de transport *	KY	572	KZ		LA	1 187
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	38 463	LC		LD	4 610
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	45 429	LO		LP	6 799	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
		Autres participations	8U	773 220	8V		8W	5 000
Autres titres immobilisés		1P	49 864	1R		1S	592	
Prêts et autres immobilisations financières		1T	550	1U		1V		
TOTAL IV		LQ	823 634	LR		LS	5 592	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	870 143	ØH		ØJ	12 391	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	1 080	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	1 198	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	6 199	MO	
		Matériel de transport	IV		MP	127	MQ	1 632	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	1 791	MT	41 281	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III	IY		NG	1 918	NH	50 311	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations	IØ		ØX		ØY	778 220	ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	50 456	2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	550	2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	829 226	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	1 918	ØL	880 617	ØM		

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS GONCALVES INVESTISSEMENTS**Néant ☒

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GONCALVES INVESTISSEMENTS										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	11	PF	360	PG		PH		371
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	52	QA	112	QB		QC		164
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	773	QE	620	QF		QG		1 393
	Matériel de transport		QH	264	QI	600	QJ	127	QK		737
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	15 153	QM	7 143	QN	1 791	QO		20 505
corporelles	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III		QU	16 241	QV	8 475	QW	1 918	QX		22 799
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	16 252	ØP	8 835	ØQ	1 918	ØR		23 170
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS GONCALVES INVESTISSEMENTS**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS GONCALVES INVESTISSEMENTS										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT	550	UV		UW	550			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA								
		Autres créances clients	UX	233 448		233 448					
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	Z1								
		Personnel et comptes rattachés	UY								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	8 911		8 911					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 354		1 354					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
		Groupe et associés (2)	VC	295 400		295 400					
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR								
		Charges constatées d'avance	VS	2 558		2 558					
	TOTAUX			VT	542 221	VU	541 671	VV	550		
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD							
		(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE							
			VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y									
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A									
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	14 211		14 211						
	Personnel et comptes rattachés	8C	50 455		50 455						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	45 521		45 521						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	53 198		53 198						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	27 443		27 443						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J									
	Groupe et associés (2)	VI	1 336		1 336						
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	6 480		6 480						
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2									
	Produits constatés d'avance	8L									
TOTAUX			VY	198 644	VZ	198 644					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		1 336		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : **SAS GONCALVES INVESTISSEMENTS**Néant ☐ *Exercice N, clos le :
31122020

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	917 065
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WE	9 970
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (cf tableau 2058-B, cadre III)				WF	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)				WG	2 782
	Amendes et pénalités				WH	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				WI	28 555
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				WJ	486
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE				WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme					
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					
	- imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					
	- Plus-values nettes à court terme					
	- Plus-values soumises au régime des fusions					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*					
	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)				SU	
	Zones d'entreprises* (activité exonérée)				SW	
Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)				SX		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro				M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
TOTAL I				WR	988 681	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
	- imposées au taux de 0 %					
	- imposées au taux de 19 %					
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
	- imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					
	Régime des sociétés mères et des filiales *					
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	43 996
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *					
	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)				K9	
	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)				K3	
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)				ØV	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecimes)				1F	
	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecimes)				XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecimes)				PP	
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)				PC	
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecimes)				PB	
	Entreprises nouvelles 44 sexies				L2	
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)				L5		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				X9	
	Dont déduction exceptionnelle simulatrice de conduite				YH	
	Créance dérogée par le report en arrière de déficit				ZI	
	Dt déd. exc (art. 39 decies A)				YA	
	Dt déd. exc (art. 39 decies B)				YB	
	Dt déd. exc (art. 39 decies C)				YC	
	Dt déd. exc (art. 39 decies D)				YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				YI	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				YL	
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
TOTAL II				XH	864 469	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)				XI	124 212	
{ déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	124 212	
				XO	0	

Désignation de l'entreprise SAS GONCALVES INVESTISSEMENTS		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	9 281
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
Cf. état 2058B-Détail des provisions pour dépréciation	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		28 555
		↓ ligne WI
		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

2058B - Détail des provisions pour dépréciation au 31/12/2020

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
PROVISION DEF VMP	28 555	
Totalisation	28 555	

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS GONCALVES INVESTISSEMENTS										Néant ☐	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 301 643		- Autres réserves	ZD	796 043				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	505 600				
					Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG					
TOTAL I			ØF	1 301 643	TOTAL II		ZH	1 301 643			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ	58 360	78 499				
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 12 000				XQ	19 736	19 528				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	14 327	12 274				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	132 517	151 040				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	166 580	182 843				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	682	691				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	23 988	20 283				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	24 670	20 974				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	122 583	132 302				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	22 146	19 830				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020) *				ØB	268 240					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
REGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS GONCALVES INVESTISSEMENTS**Néant ☐**A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6	Cf état 2059A-Détail...	1 918	1 918		
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1) Ces plus-values sont imposables à 19%.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

**2059A - Détail des immobilisations cédées
au 31/12/2020**

[illegible]

Désignation de l'entreprise : **SAS GONCALVES INVESTISSEMENTS**

Néant ☒

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGrees DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables existant lors de la constitution de la société.

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

		☐ professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS GONCALVES INVESTISSEMENTS**Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	A 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme						
subies au						
cours des						
dix exercices						
antérieurs						
(montants						
restant à						
déduire à la						
clôture du						
dernier						
exercice)						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS GONCALVES INVESTISSEMENTS					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés						
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés						
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS GONCALVES INVESTISSEMENTS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	4	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	669 340	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	669 340	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	3	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	3	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	29 039	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	71 475	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	910	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	34	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	101 458	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	567 885
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	567 885
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	669 340	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2020	GZ 31/12/2020
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2021

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 49898545600017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS GONCALVES INVESTISSEMENTS

ADRESSE (voie) 7 Chemin des Camayeux

CODE POSTAL

62172

VILLE

BOUVIGNY-BOYEFFLES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

6 400

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GONCALVES Prénom(s) Jose
 Nom marital % de détention 99,94 Nb de parts ou actions 6 396
 Naissance : Date 04041969 N° département 62 Commune LENS Pays FRANCE
 Adresse : N° 7 Voie Rue Des Camayeux
 Code postal 62172 Commune BOUVIGNY Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) FRANCE
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 49898545600017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS GONCALVES INVESTISSEMENTS

ADRESSE (voie) 7 Chemin des Camayeux

CODE POSTAL 62172 VILLE BOUVIGNY-BOYEFFLES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

5

Forme juridique SAS Dénomination SOGEBAT

N° SIREN (si société établie en France) 437512858

% de détention 80,00

Adresse : N° Voie ZI FOSSE 13

Code postal 62114 Commune SAINS EN GOHELLE Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination 2G DIFFUSIONS

N° SIREN (si société établie en France) 522560077

% de détention 50,00

Adresse : N° Voie PLACE LYAUTEY

Code postal 62114 Commune SAINS EN GOHELLE Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination SOMATEN

N° SIREN (si société établie en France) 450194709

% de détention 100,00

Adresse : N° Voie RUE DE LA LIBERATION ZONE CHAUFFOURS EST

Code postal 62170 Commune COURRIERES Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination CEJ CONCEPT

N° SIREN (si société établie en France) 792837809

% de détention 99,00

Adresse : N° Voie PLACE LYAUTEY

Code postal 62114 Commune SAINS EN GOHELLE Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination 5 G

N° SIREN (si société établie en France) 797733805

% de détention 10,00

Adresse : N° 7 Voie CHEMIN DES CAMAYEUX

Code postal 62172 Commune BOUVIGNY Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AUDIT COMMISSARIAT

A.CO.

70 rue de Madrid
62138 DOUVVIN

☎ 03 21 74 61 82

@ secretariat-aco@orange.fr



**commissaire
aux comptes**

SOCIETE GONCALVES INVESTISSEMENTS

7 Chemin des Camayeux
62172 BOUVIGNY-BOYEFFLES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

**AUDIT COMMISSARIAT
A. CO.
70 rue de Madrid 62138 DOUVRAIN**

SOCIETE GONCALVES INVESTISSEMENTS

Société par Actions Simplifiée au capital de 64 000 €

Siège social : 7 Chemin des Camayeux – 62172 BOUVIGNY-BOYEFFLES

R.C.S : ARRAS 498 985 456

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés de la société « Gonçalves Investissements »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée « GONCALVES INVESTISSEMENTS » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les tableaux relatifs aux délais de paiement clients et fournisseurs du rapport de gestion ne sont pas conformes à l'article D441-4 du Code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met



en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Douvrin, le 27 mai 2021

**AUDIT COMMISSARIAT
A.CO.**

**Olivier HERLIN
Commissaire aux Comptes**



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 080,00	371,00	709,00	1 069,00
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 197,70	164,05	1 033,65	143,05
	Autres immobilisations corporelles	49 112,94	22 634,56	26 478,38	29 044,80
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	778 220,00		778 220,00	773 220,00
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	50 456,00		50 456,00	49 864,00
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	550,00		550,00	550,00
TOTAL (II)		880 616,64	23 169,61	857 447,03	853 890,85
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	233 448,00		233 448,00	179 490,00
	Autres créances	305 665,40		305 665,40	301 992,69
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 388 745,97	39 432,41	2 349 313,56	1 415 772,00
	DISPONIBILITES	1 469 767,70		1 469 767,70	2 095 718,42
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 557,89		2 557,89	5 218,47
	TOTAL (III)	4 400 184,96	39 432,41	4 360 752,55	3 998 191,58
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		5 280 801,60	62 602,02	5 218 199,58	4 852 082,43

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

550,00

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	640 000,00	640 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	64 000,00	64 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	3 398 491,50	2 602 448,82
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	917 064,55	1 301 642,68
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	5 019 556,05	4 608 091,50
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	1 336,41	2 704,28
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	14 211,10 176 616,02	18 438,96 202 615,69
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	6 480,00	20 232,00
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	198 643,53	243 990,93
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	5 218 199,58	4 852 082,43
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		917 064,55	1 301 642,68
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		198 643,53	243 990,93
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	669 340,00		669 340,00	647 154,50
	Montant net du chiffre d'affaires	669 340,00		669 340,00	647 154,50
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			2,72	2,95
	Total des produits d'exploitation (1)			669 342,72	647 157,45
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			166 579,83	182 842,70
	Impôts, taxes et versements assimilés			24 669,78	20 973,91
	Salaires et traitements			264 360,96	245 188,73
	Charges sociales du personnel			150 445,84	140 185,63
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir			8 835,24	7 318,52
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			34,19	1,66
	Total des charges d'exploitation (2)			614 925,84	596 511,15
RESULTAT D'EXPLOITATION				54 416,88	50 646,30



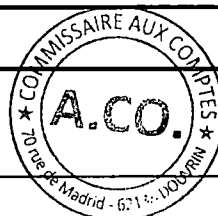
Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

RESULTAT D'EXPLOITATION		54 416,88	50 646,30
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	879 910,00	1 229 468,00
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	40 432,37	10 781,40
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		41 869,45
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		3 450,00
Total des produits financiers		920 342,37	1 285 568,85
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	28 554,82	
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		28 554,82	
RESULTAT FINANCIER		891 787,55	1 285 568,85
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		946 204,43	1 336 215,15
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	1 170,12	258,20
	Sur opérations en capital		4 308,33
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	1 170,12	4 566,53
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	486,00	406,00
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	486,00	406,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL		684,12	4 160,53
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		29 824,00	38 733,00
TOTAL DES PRODUITS		1 590 855,21	1 937 292,83
TOTAL DES CHARGES		673 790,66	635 650,15
RESULTAT DE L'EXERCICE		917 064,55	1 301 642,68



- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

«GONCALVES INVESTISSEMENTS»
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 640.000 €uros
Siège social : BOUVIGNY-BOYEFFLES (Pas-de-Calais)
7, Chemin des Camayeux
R.C.S. : ARRAS 498.985.456
SIRET N° 498.985.456.00017

ASSEMBLEE GENERALE
DU 10 JUIN 2021

TEXTE DE LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RESULTAT DU VOTE

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice qui s'élève à 917.065 €uros de la manière suivante :

- | | |
|--|---------------------|
| - Aux actionnaires, un dividende de : | 900.000 €uros |
| | |
| - Le solde, au poste «Autres Réserves»,
soit une somme de : | <u>17.065 €uros</u> |

TOTAL EGAL AU BENEFICE
COMPTABLE

917.065 €uros

Par ailleurs, l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution complémentaire d'un montant de 2.100.000 €uros par prélèvement sur le poste Autres Réserves.

Le montant de la distribution de dividendes s'élève à 140,63 €uros par action et celui de la distribution de réserves s'élève à 328,13 €uros par action, soit un montant global de 468,75 €uros par action.

Etant précisé que les actionnaires personnes physiques bénéficient d'un abattement fiscal de 40 % en cas d'option pour l'imposition du dividende au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Ainsi et en cas d'option, la distribution éligible à cet abattement s'élève globalement à 3.000.000 d'€uros, tous les actionnaires étant des personnes physiques.

Cette distribution est mise en paiement à compter de ce jour après déduction, pour les personnes physiques, des prélèvements sociaux obligatoires fixés à ce jour à 17,20 % et du prélèvement forfaitaire unique de 12,80 % au titre de l'impôt sur le revenu prévu à l'article 117 Quater du Code Général des Impôts (sauf dispense formulée auprès de notre société).

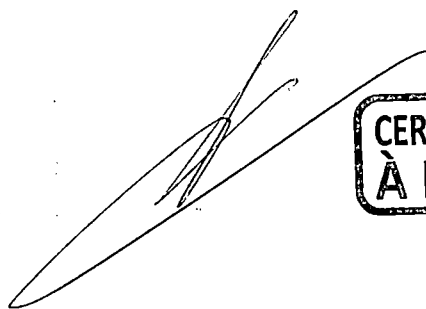
Il est rappelé qu'il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.

DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

L'Assemblée Générale reconnaît, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué les dividendes suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DONT ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	DONT NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT
2017	300.800 €	300.800 €	/
2018	505.600 €	505.600 €	/
2019	505.600 €	505.600 €	/

Ladite résolution a été adoptée à l'unanimité.



**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**